

Fiche d'information

Introduction du plan de médication dans le DEP : focus sur les professionnels de la santé

Contexte

Pour les patients et les professionnels de la santé, la médication actuelle fait partie des informations les plus fréquemment requises et les plus importantes pour le traitement. Le dossier électronique du patient (DEP) devrait donc leur donner accès à tout moment à des données aussi récentes que possible sur la médication. L'efficacité des processus de médication, la fiabilité et l'exactitude des informations s'en trouveront ainsi accrues.

Une [aide à la mise en œuvre](#) a été élaborée pour favoriser un traitement correct des informations sur la médication dans le DEP. Elle se concentre sur la saisie et la disponibilité d'une liste la plus complète possible de tous les médicaments qui sont prescrits actuellement aux patients ou qu'ils prennent à titre d'automédication. À l'aide de cas d'application, elle aide les professionnels de la santé à utiliser correctement le format d'échange *Medication Card document*, prévu dans la deuxième phase. Les recommandations suivantes s'adressent aux professionnels de la santé.

Anamnèse et conciliation médicamenteuses

Le plan de médication électronique ne remplace pas l'anamnèse et la conciliation médicamenteuses. Le professionnel de la santé habilité à remettre des médicaments est toujours responsable de la vérification des informations sur la médication.

Il est recommandé aux professionnels de la santé de garder à l'esprit que l'anamnèse et la conciliation médicamenteuses restent la base d'un plan de médication correct et à jour.

Mention (« Disclaimer »)

Il n'est pas toujours possible de veiller à ce que le plan de médication électronique soit en permanence à jour, complet et fiable. Pour cette raison, il est recommandé d'y faire figurer une mention avertissant que la fiabilité des informations n'est pas garantie.

Le DEP, source d'informations actuelles sur la médication : mise à jour en cas de changement de médication

Afin que tous les professionnels de la santé impliqués dans un traitement disposent d'un plan de médication le plus jour à possible, il leur est recommandé de l'utiliser systématiquement et de l'entretenir, dans le cadre de leur rôle et de leurs compétences.

Lors de l'anamnèse, il constitue une source d'information supplémentaire et uniforme, qui se doit d'être aussi cohérente que possible. Les changements apportés à la médication doivent donc également y être reportés, afin que tous les acteurs du traitement aient accès à des indications à jour.

Copie imprimée pour les patients

Pour que les patients aient un aperçu à jour de leur médication, il est recommandé de leur fournir une version imprimée du plan de médication lorsque celui-ci est mis à jour. Ce plan constitue la base de l'échange d'informations entre tous les acteurs impliqués. Il est important de vérifier la version et de l'indiquer sur la version imprimée. Cette recommandation est valable tant que tous les professionnels de la santé et tous les patients ne participent pas au DEP.

Ajout de médicaments par les patients

Si le patient souhaite ajouter des médicaments qu'il a achetés sans ordonnance ou par des voies de distribution non traditionnelles (p. ex. compléments alimentaires, homéopathie), il est recommandé qu'il ne puisse le faire que par l'intermédiaire d'un médecin ou d'un pharmacien. Les médicaments peuvent ainsi être validés et leur compatibilité vérifiée par un contrôle de la médication.

Indication de la puissance

Les médicaments peuvent présenter différentes indications de puissance selon le sel, l'hydrate, etc. auxquels est lié le principe actif. Il est recommandé d'indiquer dans le plan de médication la puissance de la substance (en général la base) sans sel, sans hydrate, etc. En cas de raccordement du plan de médication au système primaire, il faut donc toujours tenir compte de la puissance de la substance active issue de la banque de données sur les médicaments, sauf si celle-ci ressort du nom commercial.

Prise en charge des formats d'échange par les éditeurs de systèmes primaires

Les formats d'échange définis pour le DEP encouragent l'utilisation d'informations structurées et codées sur les patients. Leur implémentation dans les systèmes primaires des professionnels de la santé constitue une condition à une utilisation quotidienne dans la pratique. Ils favorisent la réutilisation des informations à des fins variées. Il est recommandé aux professionnels de la santé d'inciter les éditeurs de leurs systèmes primaires à prendre en charge l'utilisation de ces formats au moyen d'interfaces bidirectionnelles afin d'améliorer les flux de travail dans les processus de médication.